

Protocole sanitaire des Projets éducatifs et culturels nantais

pour favoriser la mise en place des projets avec les enfants

21 janvier 2021

- Ce protocole décline les directives du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture. Elles sont à consulter sur le portail EAC <https://projets-education.nantes.fr/aux-dernieres-nouvelles>
- **Cadre appelé à être modifié selon le niveau d'alerte décrété. Le plan vigipirate est activé depuis fin octobre 2020.**

Les conditions de mise en place de projets culturels sont assujettis au protocole sanitaire en vigueur auquel s'est adjoint la réactivation du plan vigipirate.

Conséquences

- les écoles manquent d'espace pour répondre aux contraintes légales ce qui complique la tenue des projets et réduit les possibilités d'adaptation (trouver une salle disponible et suffisamment grande)
- l'accueil des familles et la relation école-famille est modifiée : par exemple, l'accueil des enfants et des familles s'effectue dehors, disponibilité moindre des enseignants, atsem, animateurs, la relation est moins chaleureuse
- l'utilisation du masque pour les enfants est complexe : le rappel est régulier et fastidieux

Validation d'un projet à l'école ou en dehors / rappel

- l'Inspecteur de Circonscription fait des recommandations aux écoles de son territoire
- la décision revient au directeur d'école qui autorisera ou pas l'entrée des acteurs au sein de l'école et la sortie de la classe
- par principe, les personnes liées aux structures culturelles répertoriées dans l'annuaire figurant au portail EAC (artistes, médiateurs, scientifiques) bénéficient d'une autorisation d'intervention partenariale

Cadre sanitaire

- masques adultes et enfants à compter du CP / désinfection : mains, mobilier/ aération des espaces
- distanciation
 - dégagé un espace entre la scène et le public
 - séparer les groupes d'enfants dans les espaces (1 rang minimum les séparant ou groupe de part et d'autre dans la salle)
 - privilégier des places assises avec siège pour les enfants plutôt que des tapis et coussins au sol
 - bien délimiter l'espace de chaque groupe d'enfant (marquage, îlots de chaises)
- réduire au maximum le nombre d'adultes : artistes, médiateurs, techniciens
- placer correctement les accompagnateurs du groupe : si les enfants d'un même groupe peuvent être assis côté à côté, ce n'est pas le cas des accompagnateurs pour lequel le siège vide est nécessaire (ex pour concert « Amis imaginaires » à stereolux début octobre : les parents accompagnants ont été installés dans les gradins au-dessus des enfants)

Pour un spectacle dans une école ou un lieu à proximité

Avec effectifs réduits et en évitant le brassage

- les classes ne peuvent cohabiter dans un même espace : pas possible de mélanger des classes d'écoles différentes ou d'une même école qui ne sont pas sensées cohabiter
- exception : sauf si au sein d'une même école, il a été décidé que certaines classes peuvent l'être (partage de la cour aux mêmes heures, cantine...)

Accueil dans des lieux en proximité peut être une solution

Intérêt : permet le déplacement à pieds et évite l'utilisation des transports en commun

Accueil dans des lieux éloignés de l'école

Souci : déconseillés sans être interdits, l'utilisation des transports en commun est laissée à l'appréciation des directeurs et enseignants entraînant des décisions variées impactant l'accès à la culture

projets culturels hors de l'école

Ce cadre permet à chaque structure de déterminer la capacité et les modalités d'accueil des classes et groupes d'enfants.

Ces dispositions doivent être diffusées aux adultes référents (enseignants, médiateurs, animateurs, artistes...).

Le respect des gestes barrière

Il s'applique en toutes circonstances.

Le déplacement des enfants

- Les classes sont autorisées à prendre les transports en commun dans le respect des règles en vigueur.
- Favoriser les déplacements doux.
- Des cars pourraient être affrétés le cas échéant :

L'accueil des classes dans les équipements culturels (suspendus jusqu'à nouvel ordre)

L'accueil des classes dans les équipements autorisés à recevoir du public

1. Masques et distanciation physique

- pas de port du masque pour les enfants de moins de 6 ans
- masque obligatoire pour les adultes et enfants à partir du CP
- respect de la distanciation physique dans les espaces

2. Lavage des mains obligatoire

L'espace d'accueil et/ou la structure culturelle organisatrice :

- met à disposition le gel hydroalcoolique pour le public
- veille au lavage des mains à l'arrivée et au départ de l'équipement

NB : *le gel doit être manipulé par un adulte*

3. Sens de circulation pour éviter le brassage

L'équipement :

- prévoit un sens de circulation : entrées, sorties et déplacements dans le bâtiment (fléchage)
- organise si nécessaire l'arrivée échelonnée des groupes

4. Dans les espaces d'activité

- il est possible d'accueillir par classe entière
- il faut séparer les groupes d'enfants de classes différentes
 aérer l'espace toutes les heures
 désinfecter le mobilier et le matériel à chaque changement de groupe

projets culturels dans l'école

Ce cadre permet à chaque école de déterminer les conditions de mise en œuvre des projets avec intervenants extérieurs.

Ces dispositions doivent être diffusées aux adultes référents (enseignants, médiateurs, animateurs, artistes...).

Le respect des gestes barrière

et l'application du protocole déployé au sein de l'école s'appliquent en toutes circonstances

- les règles sanitaires s'imposent à tous les adultes intervenant dans l'école
- les intervenants doivent veiller à les faire appliquer par les enfants qu'ils encadrent

L'accueil dans l'école et la classe

1. Masques et distanciation physique

- pas de port du masque pour les enfants de moins de 6 ans
- masque obligatoire pour les adultes et enfants à partir du CP
- la distanciation physique est à respecter
- spécificités pour l'EPS et l'éducation musicale

Voir les fiches repères de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

2. Lavage des mains obligatoire

- gel mis à disposition dans l'école et la classe
- lavage des mains régulier et obligatoire pour les enfants et les adultes

3. Sens de circulation pour éviter le brassage

- les adultes et les enfants présents dans l'école doivent respecter les circulations matérialisées dans les locaux, la cour et leurs abords

4. Dans les espaces d'activité

- il est possible d'accueillir par classe entière
- il faut
 - séparer les groupes d'enfants de classes différentes
 - aérer l'espace toutes les heures
 - désinfecter le mobilier et le matériel à chaque changement de groupe
 - une attention particulière est portée sur le nettoyage quotidien des locaux et du matériel*